

BILAN SOCIAL LA POSTE 2018

1. EMPLOI

1.1. Effectifs.....	38
1.2. Travailleurs extérieurs	46
1.3. Embauches	47
1.4. Départs.....	49
1.5. Promotions.....	53
1.6. Personnes handicapées.....	54
1.7. Absentéisme.....	56

2. RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES

2.1. Montant des rémunérations	61
2.2. Hiérarchie des rémunérations.....	62
2.3. Charges accessoires	63

3. CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

3.1. Accidents du travail et de trajet	64
3.2. Maladies professionnelles.....	66
3.3. Médecine du travail de La Poste.....	67
3.4. Médecine de contrôle	67
3.5. Comités d'hygiène et de sécurité.....	68
3.6. Dépenses en matière de sécurité	69

4. AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

4.1. Durée et aménagement du temps de travail.....	70
4.2. Organisation et contenu du travail	71

5. FORMATION

5.1. Formation professionnelle.....	72
5.2. Congés formation	74
5.3. Alternance	74

6. RELATIONS PROFESSIONNELLES

6.1. Représentants du personnel.....	75
6.2. Information et communication.....	78

7. AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE

7.1. Action sociale	80
---------------------------	----

1. EMPLOI

1.1. EFFECTIFS

1.1.1. Effectif total au 31 décembre

L'année 2018 est marquée par un volume de recrutements important et qui augmente régulièrement depuis 2016 (8 574 recrutements en CDI en 2018, contre 7 801 en 2017 et 4 463 en 2016). Le nombre de départs reste stable et s'élève à 11 885. La Poste favorise les effectifs en contrats permanents (92,8 % des effectifs en 2018) et le turnover reste faible (5,2 % en 2018, contre 4,9 % en 2017).

En personnes physiques	2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	18 959	18 929	19 111
Cadres (classe III)	33 686	33 812	33 950
Maîtrise et exécution (classes II et I)	167 927	161 956	158 542
TOTAL	220 572	214 697	211 603

Répartition par sexe et statut

	2016			2017			2018		
	Fonctionnaires	CDD ⁽¹⁾	CDI ⁽²⁾	Fonctionnaires	CDD ⁽¹⁾	CDI ⁽²⁾	Fonctionnaires	CDD ⁽¹⁾	CDI ⁽²⁾
Femmes	43 751	8 136	62 849	40 323	8 538	63 678	36 879	9 200	64 732
Hommes	51 763	10 222	43 851	46 718	9 510	45 930	42 226	10 496	48 070
ENSEMBLE	95 514	18 358	106 700	87 041	18 048	109 608	79 105	19 696	112 802

(1) Titulaires d'un contrat à durée déterminée.
(2) Titulaires d'un contrat à durée indéterminée.

1.1.2. Effectif permanent

Il s'agit des agents à temps plein présents du 1^{er} janvier au 31 décembre.

	2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	15 616	15 311	15 524
Cadres (classe III)	26 975	26 779	26 901
Maîtrise et exécution (classes II et I)	119 197	111 839	107 917
TOTAL	161 788	153 929	150 342

1.1.3. Nombre de salariés titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée au 31 décembre

En personnes physiques	2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	269	296	214
Cadres (classe III)	1 449	1 656	1 384
Maîtrise et exécution (classes II et I)	16 640	16 096	18 098
TOTAL	18 358	18 048	19 696

1.1.4. Effectif mensuel moyen

En équivalent agents années (moyenne sur douze mois de l'effectif total mesuré à la fin de chaque mois)	2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	17 681	17 337	17 398
Cadres (classe III)	30 922	30 734	30 919
Maîtrise et exécution (classes II et I)	148 794	143 827	137 867
TOTAL	197 397	191 898	186 184

Répartition par statut et contrat

	2018		
	Fonctionnaires	CDD	CDI
Cadres supérieurs (classe IV)	8 546	248	8 604
Cadres (classe III)	15 128	1 499	14 292
Maîtrise et exécution (classes II et I)	48 672	11 566	77 629
TOTAL	72 346	13 313	100 525

1.1.5. Répartition par sexe de l'effectif total au 31 décembre

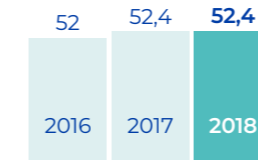
En personnes physiques		2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	Femmes	8 004	8 105	8 228
	Hommes	10 955	10 824	10 883
	Ensemble	18 959	18 929	19 111
Cadres (classe III)	Femmes	17 523	17 993	18 386
	Hommes	16 163	15 819	15 564
	Ensemble	33 686	33 812	33 950
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Femmes	89 209	86 441	84 197
	Hommes	78 718	75 515	74 345
	Ensemble	167 927	161 956	158 542
TOTAL	Femmes	114 736	112 539	110 811
	Hommes	105 836	102 158	100 792
	Ensemble	220 572	214 697	211 603

Répartition par domaine de pilotage

		2018			
		Cadres supérieurs (classe IV)	Cadres (classe III)	Maîtrise et exécution (classes II et I)	Total
Courrier	Femmes	2 785	4 802	56 245	63 832
	Hommes	4 239	6 725	60 514	71 478
	Ensemble	7 024	11 527	116 759	135 310
Colis	Femmes	240	223	1 261	1 724
	Hommes	381	421	3 231	4 033
	Ensemble	621	644	4 492	5 757
Services financiers	Femmes	856	2 182	5 485	8 523
	Hommes	1 480	1 451	2 375	5 306
	Ensemble	2 336	3 633	7 860	13 829
Réseau	Femmes	3 166	10 288	19 458	32 912
	Hommes	3 199	6 266	7 603	17 068
	Ensemble	6 365	16 554	27 061	49 980
Supports et structures	Femmes	1 181	891	1 748	3 820
	Hommes	1 584	701	622	2 907
	Ensemble	2 765	1 592	2 370	6 727
TOTAL	Femmes	8 228	18 386	84 197	110 811
	Hommes	10 883	15 564	74 345	100 792
	Ensemble	19 111	33 950	158 542	211 603

1.1.5 bis. Taux de féminisation de l'effectif total au 31 décembre

Évolution globale (%)



Évolution par domaine de pilotage

En %	2016	2017	2018
Courrier	46,6	47,3	47,2
Colis	29,5	29,9	29,9
Services financiers	62,4	62,3	61,6
Réseau La Poste	65,5	65,8	65,9
Supports et structures	49,7	50,3	56,8

52,4 % des postiers sont des postières, comme en 2017. La part des femmes dans l'encadrement progresse à nouveau (50,1 % en 2018, 49,5 % en 2017 et 48,5 % en 2016). La part des femmes au sein des cadres dirigeants reste stable (32,1 % en 2018, contre 32,5 % en 2017 et 31,7 % en 2016), dans le contexte de l'engagement pris par La Poste de poursuivre le développement de la mixité à tous les niveaux de l'entreprise.

1.1.6. Répartition par âge de l'effectif au 31 décembre

Fonctionnaires et salariés CDI

En personnes physiques		2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	60 ans et +	1 891	2 012	2 075
	50 à 59 ans	8 434	8 375	8 512
	40 à 49 ans	5 845	5 847	5 835
	30 à 39 ans	2 250	2 115	2 157
	25 à 29 ans	257	262	285
	20 à 24 ans	13	22	33
	19 ans et -	0	0	0
Cadres (classe III)	60 ans et +	2 525	2 672	2 870
	50 à 59 ans	14 025	13 697	13 461
	40 à 49 ans	8 488	8 795	9 017
	30 à 39 ans	5 866	5 790	5 955
	25 à 29 ans	1 169	1 047	1 067
	20 à 24 ans	164	155	196
19 ans et -	0	0	0	
Maîtrise et exécution (classes II et I)	60 ans et +	10 403	10 867	11 290
	50 à 59 ans	61 814	58 000	54 236
	40 à 49 ans	40 782	38 726	36 630
	30 à 39 ans	27 923	27 045	26 139
	25 à 29 ans	7 480	7 751	8 166
	20 à 24 ans	2 631	3 174	3 640
19 ans et -	254	297	343	
TOTAL	60 ans et +	14 819	15 551	16 235
	50 à 59 ans	84 273	80 072	76 209
	40 à 49 ans	55 115	53 368	51 482
	30 à 39 ans	36 039	34 950	34 251
	25 à 29 ans	8 906	9 060	9 518
	20 à 24 ans	2 808	3 351	3 869
19 ans et -	254	297	343	

La part des 55 ans et plus dans l'effectif permanent augmente de façon régulière : 31 % en 2018, 29,8 % en 2017 et 28,9 % en 2016. Cette tendance illustre l'enjeu du maintien dans l'emploi des seniors au sein de l'entreprise qui fait l'objet d'une politique active en particulier dans le cadre de l'accord relatif à l'insertion des jeunes et l'emploi des seniors signé le 3 octobre 2016 avec la CFDT, FO et la liste commune CFTC-CGC-UNSA.

Pyramide des âges par sexe

En %	2016		2017		2018	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
60 ans et +	7,18	7,49	7,78	8,05	8,26	8,68
50 à 59 ans	41,41	41,97	41,07	40,32	40,54	38,78
40 à 49 ans	28,83	25,50	28,48	25,63	27,98	25,52
30 à 39 ans	17,40	18,29	17,09	18,54	17,00	18,80
25 à 29 ans	3,93	4,93	4,00	5,29	4,26	5,75
20 à 24 ans	1,11	1,70	1,40	2,04	1,77	2,30
19 ans et -	0,13	0,12	0,17	0,13	0,19	0,17

Âge moyen

	2016	2017	2018
Femmes	47,3	47,4	47,3
Hommes	47,2	47,0	46,8
ENSEMBLE	47,2	47,2	47,1

L'âge moyen des postiers atteint 47,1 ans en 2018, un chiffre stable par rapport à l'année précédente. Avec le recul de l'âge légal de départ à la retraite, la population des 60 ans et plus progresse sensiblement.

Répartition par domaine de pilotage

Fonctionnaires et salariés CDI	2018				
	Courrier	Colis	Services financiers	Réseau	Supports et structures
60 ans et +	8 582	243	1 686	4 789	935
50 à 59 ans	44 076	1 449	6 438	20 960	3 286
40 à 49 ans	32 953	1 757	2 763	12 403	1 606
30 à 39 ans	22 722	1 237	1 978	7 691	623
25 à 29 ans	7 005	245	356	1 837	75
20 à 24 ans	2 702	133	65	962	7
19 ans et -	115	19	0	209	0
TOTAL	118 155	5 083	13 286	48 851	6 532

1.1.7. Répartition de l'effectif au 31 décembre selon l'ancienneté

Fonctionnaires et salariés CDI

En personnes physiques		2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	40 ans et +	635	928	1 079
	30 à 39 ans	6 282	5 837	5 591
	20 à 29 ans	3 905	4 143	4 656
	10 à 19 ans	5 231	5 258	5 009
	5 à 9 ans	1 480	1 362	1 200
	4 ans et –	1 157	1 105	1 362
Cadres (classe III)	40 ans et +	1 048	1 646	1 808
	30 à 39 ans	11 074	9 870	9 362
	20 à 29 ans	7 405	8 229	8 841
	10 à 19 ans	8 930	8 832	8 901
	5 à 9 ans	2 353	2 202	2 018
4 ans et –	1 427	1 377	1 636	
Maîtrise et exécution (classes II et I)	40 ans et +	2 557	3 858	4 262
	30 à 39 ans	33 428	28 256	24 930
	20 à 29 ans	38 426	39 892	40 103
	10 à 19 ans	54 088	49 416	44 758
	5 à 9 ans	13 158	12 616	12 354
4 ans et –	9 630	11 822	14 037	
TOTAL	40 ans et +	4 240	6 432	7 149
	30 à 39 ans	50 784	43 963	39 883
	20 à 29 ans	49 736	52 264	53 600
	10 à 19 ans	68 249	63 506	58 668
	5 à 9 ans	16 991	16 180	15 572
4 ans et –	12 214	14 304	17 035	

Ancienneté selon le sexe

	2018									Total		
	Cadres supérieurs (classe IV)			Cadres (classe III)			Maîtrise et exécution (classes II et I)			F	H	E
	F	H	E	F	H	E	F	H	E	F	H	E
40 ans et +	349	730	1 079	790	1 018	1 808	1 973	2 289	4 262	3 112	4 037	7 149
30 à 39 ans	2 087	3 504	5 591	4 120	5 242	9 362	12 122	12 808	24 930	18 329	21 554	39 883
20 à 29 ans	2 333	2 323	4 656	5 041	3 800	8 841	24 228	15 875	40 103	31 602	21 998	53 600
10 à 19 ans	2 274	2 735	5 009	5 367	3 534	8 901	25 687	19 071	44 758	33 328	25 340	58 668
5 à 9 ans	504	696	1 200	1 222	796	2 018	5 641	6 713	12 354	7 367	8 205	15 572
4 ans et –	549	813	1 362	958	678	1 636	6 366	7 671	14 037	7 873	9 162	17 035
TOTAL	8 096	10 801	18 897	17 498	15 068	32 566	76 017	64 427	140 444	101 611	90 296	191 907

F : femmes – H : hommes – E : ensemble.

Les postiers réalisent des carrières longues dans l'entreprise. Ainsi, l'ancienneté moyenne des postiers est de 21,4 ans.

1.1.8. Répartition de l'effectif au 31 décembre selon une structure de qualification détaillée

Fonctionnaires et salariés CDI

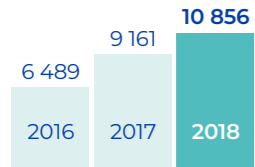
En personnes physiques		2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	Groupes B et C	2 255	2 305	2 280
	Groupe A	16 435	16 328	16 617
Cadres (classe III)	III3	11 376	11 461	11 310
	III2	10 589	10 091	9 861
	III1	10 272	10 604	11 395
	II3	26 452	25 700	25 149
	II2	28 280	24 353	21 567
Maîtrise et exécution (classes II et I)	II1	20 482	20 637	20 346
	I3	42 095	44 126	43 661
	I2	33 976	31 042	29 720
	I1	2	2	1
	TOTAL	202 214	196 649	191 907

La part des cadres (classes III et IV) dans le total des effectifs, fonctionnaires et salariés en CDI, passe de 25,2 % en 2016 à 25,8 % en 2017 et à 26,8 % en 2018. Cet accroissement sensible du taux d'encadrement illustre l'accroissement des qualifications au sein de l'entreprise.

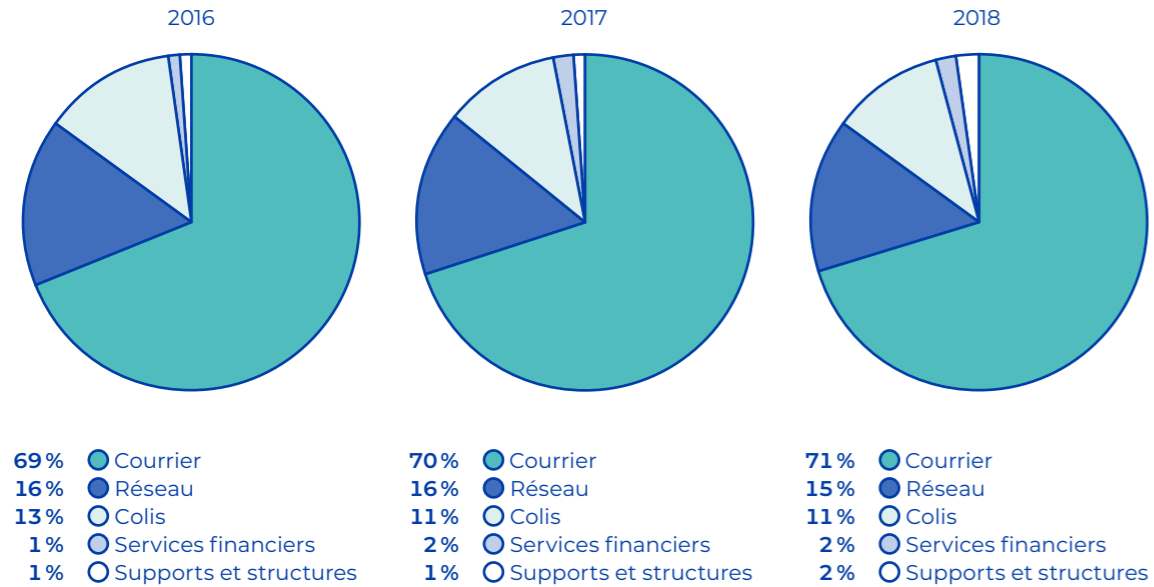
1.2. TRAVAILLEURS EXTÉRIEURS

1.2.1. Nombre de salariés appartenant à une entreprise extérieure

Personnel intérimaire en équivalent agents années



Répartition du personnel intérimaire par domaine de pilotage



1.3. EMBAUCHES

Au total, La Poste a recruté 8 574 nouveaux collaborateurs en CDI en 2018 (7 801 nouveaux collaborateurs en CDI en 2017), dont 3 061 collaborateurs auparavant en CDD.

En outre, le nombre d'alternants présents en 2018 atteint un niveau de 4 902 contrats signés. Plus de 30 % des recrutements en CDI ont concerné des jeunes de moins de 25 ans.

1.3.1. Nombre d'embauches par contrat à durée indéterminée

		2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	Femmes	136	202	270
	Hommes	150	284	397
	Ensemble	286	486	667
Cadres (classe III)	Femmes	196	301	500
	Hommes	132	199	359
	Ensemble	328	500	859
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Femmes	1 668	3 076	3 447
	Hommes	2 181	3 739	3 601
	Ensemble	3 849	6 815	7 048
TOTAL	Femmes	2 000	3 579	4 217
	Hommes	2 463	4 222	4 357
	Ensemble	4 463	7 801	8 574

1.3.2. Nombre d'embauches ⁽¹⁾ par contrat à durée déterminée

		2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	Femmes	58	87	99
	Hommes	41	34	48
	Ensemble	99	121	147
Cadres (classe III)	Femmes	75	86	104
	Hommes	24	37	53
	Ensemble	99	123	157
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Femmes	9 201	10 234	16 084
	Hommes	13 062	13 359	19 453
	Ensemble	22 263	23 593	35 537
TOTAL	Femmes	9 334	10 407	16 287
	Hommes	13 127	13 430	19 554
	Ensemble	22 461	23 837	35 841

(1) Nombre de contrats de plus d'un mois.

1.3.3. Nombre d'embauches de travailleurs de moins de 25 ans en contrat à durée indéterminée

		2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	Femmes	8	11	14
	Hommes	5	11	25
	Ensemble	13	22	39
Cadres (classe III)	Femmes	33	56	107
	Hommes	31	29	57
	Ensemble	64	85	164
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Femmes	647	1 048	1 190
	Hommes	863	1 211	1 247
	Ensemble	1 510	2 259	2 437
TOTAL	Femmes	688	1 115	1 311
	Hommes	899	1 251	1 329
	Ensemble	1 587	2 366	2 640

1.4. DÉPARTS

1.4.1. Total des départs

Fonctionnaires et salariés CDI

En personnes physiques		2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	Femmes	223	314	311
	Hommes	488	584	596
	Ensemble	711	898	907
Cadres (classe III)	Femmes	684	819	892
	Hommes	999	1 169	1 114
	Ensemble	1 683	1 988	2 006
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Femmes	3 591	4 363	4 659
	Hommes	4 134	4 654	4 313
	Ensemble	7 725	9 017	8 972
TOTAL	Femmes	4 498	5 496	5 862
	Hommes	5 621	6 407	6 023
	Ensemble	10 119	11 903	11 885

1.4.2. Nombre de démissions

Fonctionnaires et salariés CDI

En personnes physiques		2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	Femmes	40	69	48
	Hommes	55	44	45
	Ensemble	95	113	93
Cadres (classe III)	Femmes	177	178	178
	Hommes	112	108	108
	Ensemble	289	286	286
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Femmes	717	746	799
	Hommes	625	668	768
	Ensemble	1 342	1 414	1 567
TOTAL	Femmes	934	993	1 025
	Hommes	792	820	921
	Ensemble	1 726	1 813	1 946

1.4.3. Nombre de licenciements

Fonctionnaires et salariés CDI

En personnes physiques		2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	Femmes	8	7	4
	Hommes	6	11	8
	Ensemble	14	18	12
Cadres (classe III)	Femmes	33	28	52
	Hommes	36	34	28
	Ensemble	69	62	80
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Femmes	246	265	405
	Hommes	298	337	379
	Ensemble	544	602	784
TOTAL	Femmes	287	300	461
	Hommes	340	382	415
	Ensemble	627	682	876

Nombre de licenciements pour inaptitude physique dans le volume global de licenciement

Fonctionnaires et salariés CDI

En personnes physiques		2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	Femmes	1	2	0
	Hommes	1	1	1
	Ensemble	2	3	1
Cadres (classe III)	Femmes	8	8	20
	Hommes	2	3	3
	Ensemble	10	11	23
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Femmes	110	114	254
	Hommes	31	46	84
	Ensemble	141	160	338
TOTAL	Femmes	119	124	274
	Hommes	34	50	88
	Ensemble	153	174	362

1.4.3 bis. Nombre de révocations

Fonctionnaires

En personnes physiques		2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	Femmes	0	1	0
	Hommes	2	1	0
	Ensemble	2	2	0
Cadres (classe III)	Femmes	0	0	1
	Hommes	2	2	1
	Ensemble	2	2	2
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Femmes	8	4	7
	Hommes	17	6	6
	Ensemble	25	10	13
TOTAL	Femmes	8	5	8
	Hommes	21	9	7
	Ensemble	29	14	15

1.4.4. Départs au cours de la période d'essai

Salariés CDI

En personnes physiques		2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	Femmes	5	4	6
	Hommes	6	12	12
	Ensemble	11	16	18
Cadres (classe III)	Femmes	15	12	37
	Hommes	4	10	27
	Ensemble	19	22	64
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Femmes	36	83	91
	Hommes	56	131	134
	Ensemble	92	214	225
TOTAL	Femmes	56	99	134
	Hommes	66	153	173
	Ensemble	122	252	307

1.4.5. Départs en retraite

Fonctionnaires et salariés CDI

En personnes physiques		2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	Femmes	165	225	241
	Hommes	406	496	515
	Ensemble	571	721	756
Cadres (classe III)	Femmes	440	587	604
	Hommes	811	987	916
	Ensemble	1 251	1 574	1 520
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Femmes	2 451	3 149	3 244
	Hommes	2 920	3 307	2 850
	Ensemble	5 371	6 456	6 094
TOTAL	Femmes	3 056	3 961	4 089
	Hommes	4 137	4 790	4 281
	Ensemble	7 193	8 751	8 370

1.4.6. Décès

Fonctionnaires et salariés CDI

En personnes physiques		2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	Femmes	5	8	12
	Hommes	13	20	16
	Ensemble	18	28	28
Cadres (classe III)	Femmes	19	14	20
	Hommes	34	28	34
	Ensemble	53	42	54
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Femmes	133	116	113
	Hommes	218	205	176
	Ensemble	351	321	289
TOTAL	Femmes	157	138	145
	Hommes	265	253	226
	Ensemble	422	391	371

1.5. PROMOTIONS

1.5.1. Nombre d'agents promus dans l'année dans une catégorie supérieure

Fonctionnaires et salariés de droit privé

En personnes physiques		2018
Intra-cadres supérieurs	Femmes	53
	Hommes	61
	Ensemble	114
Cadres vers cadres supérieurs	Femmes	271
	Hommes	316
	Ensemble	587
Intra-cadres	Femmes	1 061
	Hommes	919
	Ensemble	1 980
Maîtrise et exécution vers cadres	Femmes	1 142
	Hommes	797
	Ensemble	1 939
Intra-maîtrise et exécution	Femmes	5 873
	Hommes	4 958
	Ensemble	10 831
TOTAL	Femmes	8 400
	Hommes	7 051
	Ensemble	15 451

Évolution globale

	2016	2017	2018
Femmes	6 988	10 309	8 400
Hommes	5 878	8 659	7 051
ENSEMBLE	12 866	18 968	15 451

Le volume de promotions est important au cours des trois dernières années. Ainsi, concernant l'encadrement, on comptabilise 4 620 promotions internes en 2018 (5 455 en 2017) pour 1 526 recrutements externes (tableau 1.3.1) illustrant ainsi la priorité donnée à l'évolution interne à La Poste.

1.6. PERSONNES HANDICAPÉES

1.6.1. Nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi

En personnes physiques	2016	2017	2018
Total d'agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi	10 269	10 909	11 282
– dont nombre d'agents reconnus travailleurs handicapés CDAPH (ex-Cotorep)	8 508	9 163	9 556
<i>y compris le flux entrant sur l'année de personnels reconnus travailleurs handicapés</i>	<i>1 042</i>	<i>1 066</i>	<i>1 000</i>
– dont autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi	1 761	1 746	1 726

Depuis 2012, La Poste n'intègre plus les personnes en situation d'inaptitude reclassées dans le calcul de son taux de BOE (Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi). Les chiffres figurant ci-dessus ne comprennent pas les intérimaires handicapés, les stagiaires handicapés et les unités bénéficiaires issues des achats auprès du secteur adapté et protégé.

Au global, en ajoutant l'ensemble des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (un total de plus de 14 000 postiers BOE), La Poste atteint un taux de 6,75 %. Elle dépasse l'obligation légale de 6 % des effectifs (6,42 % en 2017).

Répartition des agents reconnus travailleurs handicapés

En personnes physiques	Fonctionnaires et salariés			TOTAL
	Cadres supérieurs et cadres (classes IV et III)	Maîtrise et exécution		
		Classe II	Classe I	
Femmes	925	2 904	2 184	6 013
Hommes	744	1 265	1 534	3 543
ENSEMBLE	1 669	4 169	3 718	9 556

Répartition des autres bénéficiaires de l'obligation d'emploi

En personnes physiques	Fonctionnaires et salariés			TOTAL
	Cadres supérieurs et cadres (classes IV et III)	Maîtrise et exécution		
		Classe II	Classe I	
Femmes	123	454	457	1 034
Hommes	135	261	296	692
ENSEMBLE	258	715	753	1 726

Répartition de l'ensemble des bénéficiaires de l'obligation d'emploi

En personnes physiques	Fonctionnaires et salariés						TOTAL
	Cadres supérieurs et cadres (classes IV et III)	Maîtrise et exécution					
		Classe II		Classe I			
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Droit public	597	648	1 574	1 054	695	737	5 305
Droit privé	451	231	1 784	472	1 946	1 093	5 977
Sous-total	1 048	879	3 358	1 526	2 641	1 830	11 282
TOTAL	1 927		4 884		4 471		11 282

Répartition des agents en situation d'inaptitude reclassés

En personnes physiques	Fonctionnaires et salariés						TOTAL
	Cadres supérieurs et cadres (classes IV et III)	Maîtrise et exécution					
		Classe II		Classe I			
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Droit public	285	235	1 234	911	653	609	3 927
Droit privé	59	34	473	158	747	313	1 784
Sous-total	344	269	1 707	1 069	1 400	922	5 711
TOTAL	613		2 776		2 322		5 711

1.7. ABSENTÉISME

1.7.1. Taux d'absentéisme pour maladie ⁽¹⁾

En %	2016	2017	2018
Fonctionnaires	7,10	7,14	7,22
Salariés CDI	6,73	6,77	6,76
ENSEMBLE	6,91	6,94	6,96

(1) Nombre de journées d'absence pour maladie (indicateur 1.7.3) rapporté au produit de l'effectif mensuel moyen en personnes physiques de l'année par le nombre de jours de l'année.

L'absentéisme pour maladie demeure à un niveau élevé. Son augmentation reflète en grande partie la moyenne d'âge des postiers et porte notamment sur des absences longues.

1.7.2. Nombre de journées d'absence ⁽¹⁾

Fonctionnaires	2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	126 003	128 793	129 098
Cadres (classe III)	363 300	345 423	330 247
Maîtrise et exécution (classes II et I)	2 328 998	2 129 115	1 942 203
TOTAL	2 818 301	2 603 331	2 401 548

Salariés CDI	2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	93 536	103 621	103 431
Cadres (classe III)	332 094	354 198	371 011
Maîtrise et exécution (classes II et I)	3 017 020	3 031 927	3 032 856
TOTAL	3 442 650	3 489 746	3 507 298

(1) Les données des indicateurs 1.7.2 à 1.7.7 sont exprimées en jours calendaires.

1.7.3. Nombre de journées d'absence pour maladie ⁽¹⁾

Fonctionnaires	2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	115 824	118 022	118 293
Cadres (classe III)	335 055	319 840	302 757
Maîtrise et exécution (classes II et I)	2 097 654	1 924 228	1 751 484
TOTAL	2 548 533	2 362 090	2 172 534

Salariés CDI	2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	62 680	72 330	76 500
Cadres (classe III)	236 181	258 548	275 455
Maîtrise et exécution (classes II et I)	2 299 061	2 324 783	2 369 925
TOTAL	2 597 922	2 655 661	2 721 880

(1) Y compris longue maladie, affection de longue durée et grave maladie.

1.7.4. Répartition des absences pour maladie selon leur durée

Cet indicateur donne le nombre de jours d'absence selon la durée de l'arrêt ⁽¹⁾.

Fonctionnaires et salariés CDI

		2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	30 jours et moins	46 946	47 812	48 752
	31 à 90 jours	33 793	35 885	35 092
	91 jours et plus	44 932	46 638	46 245
Cadres (classe III)	30 jours et moins	135 997	140 946	139 021
	31 à 90 jours	94 049	95 807	95 994
	91 jours et plus	139 686	152 562	148 495
Maîtrise et exécution (classes II et I)	30 jours et moins	1 139 964	1 072 928	1 019 247
	31 à 90 jours	691 341	666 138	637 952
	91 jours et plus	1 189 312	1 163 104	1 122 488
TOTAL	30 jours et moins	1 322 907	1 261 686	1 207 020
	31 à 90 jours	819 183	797 830	769 038
	91 jours et plus	1 373 930	1 362 304	1 317 228

(1) Hors longue maladie, affection de longue durée et grave maladie.

1.7.5. Nombre de journées d'absence pour accidents du travail et de trajet

Fonctionnaires (accidents de service et de trajet)	2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	5 431	6 240	6 122
Cadres (classe III)	15 971	14 604	17 378
Maîtrise et exécution (classes II et I)	181 226	166 352	156 415
TOTAL	202 628	187 196	179 915

Salariés CDI (accidents du travail et de trajet)	2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	2 363	3 932	3 195
Cadres (classe III)	14 107	17 893	21 178
Maîtrise et exécution (classes II et I)	349 142	364 759	357 622
TOTAL	365 612	386 584	381 995

1.7.6. Nombre de journées d'absence pour maternité, adoption et paternité

Fonctionnaires		2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	Maternité et adoption	275	236	159
	Paternité	62	65	22
Cadres (classe III)	Maternité et adoption	1 248	1 275	892
	Paternité	311	198	165
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Maternité et adoption	8 252	5 696	3 889
	Paternité	857	521	641
TOTAL	Maternité et adoption	9 775	7 207	4 940
	Paternité	1 230	784	828

Salariés CDI		2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	Maternité et adoption	20 612	20 053	16 834
	Paternité	1 647	1 360	1 488
Cadres (classe III)	Maternité et adoption	63 140	58 827	55 408
	Paternité	2 905	2 780	2 740
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Maternité et adoption	211 568	189 748	191 658
	Paternité	18 339	15 924	15 318
TOTAL	Maternité et adoption	295 320	268 628	263 900
	Paternité	22 891	20 064	19 546

1.7.7. Nombre de journées d'absence pour congés autorisés (événements familiaux...)

Fonctionnaires	2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	4 411	4 230	4 502
Cadres (classe III)	10 715	9 506	9 055
Maîtrise et exécution (classes II et I)	41 009	32 318	29 774
TOTAL	56 135	46 054	43 331

Salariés CDI	2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	6 234	5 946	5 414
Cadres (classe III)	15 761	16 150	16 230
Maîtrise et exécution (classes II et I)	138 910	136 713	98 333
TOTAL	160 905	158 809	119 977

2. RÉMUNÉRATIONS ET CHARGES ACCESSOIRES

2.1. MONTANT DES RÉMUNÉRATIONS

2.1.1. Rémunération mensuelle moyenne 2018

Rémunération brute⁽¹⁾

En euros	Fonctionnaires			Salariés CDI		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Groupes B et C	7 003	7 397	7 258	7 479	8 024	7 805
Groupe A	4 081	4 140	4 116	4 109	4 203	4 160
Cadres	2 947	3 007	2 980	2 629	2 585	2 613
Maîtrise et exécution	2 378	2 346	2 361	2 172	2 055	2 121
ENSEMBLE	2 706	2 786	2 749	2 407	2 412	2 409

Rémunération nette⁽²⁾

En euros	Fonctionnaires			Salariés CDI		
	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble
Groupes B et C	5 675	5 984	5 875	6 039	6 433	6 275
Groupe A	3 317	3 366	3 346	3 309	3 386	3 350
Cadres	2 375	2 424	2 402	2 109	2 072	2 095
Maîtrise et exécution	1 916	1 891	1 903	1 741	1 644	1 699
ENSEMBLE	2 183	2 249	2 219	1 931	1 933	1 932

(1) Éléments de rémunération à périodicité mensuelle hors primes variables.

(2) Éléments de rémunération à périodicité mensuelle hors primes variables – cotisations sociales obligatoires.

Évolution globale

En euros	Fonctionnaires			Salariés CDI		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Rémunération moyenne	2 629	2 680	2 749	2 338	2 361	2 409

L'écart de rémunération reste résiduel entre les femmes et les hommes salariés à La Poste (0,2 % en défaveur des femmes).

2.1.2. Grille des rémunérations⁽¹⁾

Répartition des agents en fonction des rémunérations mensuelles nettes

Année 2018 (en décembre)		
Tranches de rémunération nette (en euros)	Effectif	%
<= 1 400	19 726	10,4
1 400 à 1 600	40 110	21,2
1 600 à 1 800	38 933	20,5
1 800 à 2 000	29 185	15,4
2 000 à 2 200	21 021	11,1
2 200 à 2 600	18 370	9,7
2 600 à 3 000	8 950	4,7
> 3 000	13 199	7,0
TOTAL	189 493	100,0

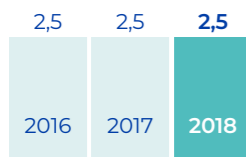
(1) Agents fonctionnaires et salariés sous CDI, CDII et CDD, sur la base d'équivalence en unité à temps complet.

Le premier niveau de rémunération mensuelle nette est de 1 378,73 euros, soit 16,1 % au-dessus du Smic mensuel net.

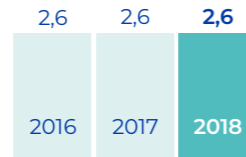
2.2. HIÉRARCHIE DES RÉMUNÉRATIONS

2.2.1. Rapport entre la moyenne des rémunérations des 10 % des agents touchant les rémunérations les plus élevées et celle correspondant aux 10 % des agents touchant les rémunérations les moins élevées

Fonctionnaires



Salariés



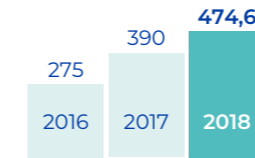
2.2.2. Montant global des 10 rémunérations les plus élevées

En euros	2016	2017	2018
Montant brut	4 467 242	4 664 830	4 824 649

2.3. CHARGES ACCESSOIRES

2.3.1. Montant des versements effectués à des entreprises pour mise à disposition de personnel

Montant des versements à des entreprises de travail temporaire
Montants exprimés en millions d'euros



3. CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

3.1. ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DE TRAJET

3.1.1. Nombre d'accidents avec arrêt

Fonctionnaires et salariés

	2016	2017	2018
Femmes	5 814	5 506	5 056
Hommes	4 086	3 898	3 378
ENSEMBLE	9 900	9 404	8 434

Grâce aux mesures engagées, le taux de fréquence des accidents du travail a diminué (24,44 en 2018, 26,51 en 2017 et 27,10 en 2016).

Les accidents du travail les plus nombreux sont les accidents de circulation, les chutes et les accidents de manutention. Des mesures de prévention renforcées sont engagées.

3.1.2. Nombre d'incapacités⁽¹⁾ permanentes (partielles et totales) notifiées à l'entreprise pendant l'année

Fonctionnaires et salariés

		2016	2017	2018
Consécutives à des accidents de trajet	Femmes	33	24	46
	Hommes	37	22	27
	ENSEMBLE	70	46	73
Consécutives à des accidents de service ou du travail	Femmes	168	111	160
	Hommes	119	106	108
	ENSEMBLE	287	277	268

(1) Ces incapacités peuvent résulter d'accidents survenus pendant l'année ou au cours des années précédentes.

3.1.3. Nombre d'accidents mortels du travail et de trajet

Fonctionnaires et salariés

	2016	2017	2018
Accidents de trajet	2	1	1
Accidents de service et du travail	7	5	1

3.1.4. Nombre d'accidents de trajet ayant entraîné un arrêt de travail

Fonctionnaires et salariés

	2016	2017	2018
Femmes	875	887	842
Hommes	586	574	607
ENSEMBLE	1 461	1 461	1 449

3.2. MALADIES PROFESSIONNELLES

3.2.1. Nombre d'agents atteints par des affections pathologiques à caractère professionnel et caractérisation de celles-ci

Tableau de recensement des maladies professionnelles reconnues au cours de l'année. Les numéros figurant après les libellés renvoient à la codification du Code de Sécurité sociale (article R. 421-3).

Dénomination de la maladie	2016	2017	2018
Amiante (30)	2	0	0
Cancer broncho-pulmonaire (30 bis)	0	0	1
Lésions cutanées (sels de nickel) (37)	0	1	0
Surdité (42)	0	0	0
Affections périarticulaires (57)	549	431	453
Lésions cutanées (65)	0	0	1
Rachis lombaire (97)	2	0	0
Rachis lombaire (98)	20	18	8
Lésions chroniques du ménisque	-	-	3
Autres	25	20	21
TOTAL	598	470	487

3.3. MÉDECINE DU TRAVAIL DE LA POSTE

Effectifs de la médecine du travail

	2016	2017	2018
Médecins du travail de La Poste	146	139	128
Médecins en service interentreprises	15	11	8
Infirmiers	144	148	149
Agents chargés du secrétariat médical	109	109	109

Au 31 décembre 2018, chaque médecin du travail employé par La Poste prenait en charge 1 653 agents.

Montants consacrés à la médecine du travail

	2016	2017	2018
Dépenses globales en millions d'euros (fonctionnement, investissements, salaires, formation)	32,9	33,1	33,5
Dépenses par agent en euros	149	154	158

L'augmentation des moyens consacrés à la médecine du travail reflète en particulier les efforts réalisés en matière de formation et d'adaptation des locaux pour la réalisation des visites médicales.

3.4. MÉDECINE DE CONTRÔLE

Nombre d'interventions auprès des fonctionnaires effectuées au titre de la médecine de contrôle

	2016	2017	2018
Contre-visites en matière de congés ordinaires de maladie	2 956	2 332	1 980
Examens d'agents victimes d'accidents de service	2 354	2 329	2 096
Examens d'agents en vue de la reconnaissance d'une maladie professionnelle	829	755	1 095
Examens d'agents en vue du premier octroi de CLM/CLD	2 162	3 012	1 311
Dossiers examinés en comité médical	10 215	8 890	8 430
Dossiers examinés en commission de réforme	3 058	2 614	2 210
Autres examens ⁽¹⁾	6 458	7 755	6 815

(1) Cette rubrique comprend les examens suivants : prolongation CLM/CLD, temps partiel thérapeutique, cure thermique, COM de plus de six mois, retraite invalidité, tierce personne, disponibilité d'office pour maladie.

3.5. COMITÉS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

3.5.1. Nombre de réunions des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail

Au 31 décembre 2018, il existait 635 comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail à La Poste, se répartissant comme suit :

	2017	2018
Établissements et directions nationales Courrier	576	480
Établissements et directions nationales Colis	26	27
Établissements et directions du Réseau	89	88
Établissements et directions nationales des Services financiers	32	30
Directions à compétence nationale transverses	8	10
NOMBRE TOTAL DE CHSCT	731	635

En 2018, ils ont tenu 4 717 réunions, se répartissant comme suit :

	2017	2018
Réunions ordinaires	4 190	3 931
Réunions extraordinaires	765	742
Réunions en urgence (24 heures)	52	49
NOMBRE TOTAL DE RÉUNIONS	5 007	4 717

3.6. DÉPENSES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ

3.6.1. Effectif formé à la sécurité dans l'année

En personnes physiques

Type de formation	2017	2018
Caristes tractoristes	6 109	5 808
Prévention des risques liés à la manutention	5 853	6 017
École du dos/Mon métier, mon dos	6 155	5 496
Prévention routière	45 441	38 557
Équipiers de première intervention	7 274	8 986
Sauveteur secouriste du travail et recyclage	8 170	7 924
Membres CHSCT	41	30
Prévention, sécurité au travail	18 287	18 592
Gestion du stress lié aux situations d'agressivité	3 248	4 112
Habilitation électrique et recyclage	3 061	2 534
Risques chimiques	44	74
Prévention et gestion des incivilités	8 803	15 981
TOTAL	112 486	114 111

Le volume des actions de formation à la sécurité reste important pour l'année 2018 dans le contexte du renforcement des plans d'action en faveur de la santé et de la prévention des accidents du travail.

4. AUTRES CONDITIONS DE TRAVAIL

4.1. DURÉE ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

4.1.1. Durée mensuelle de travail des fonctionnaires

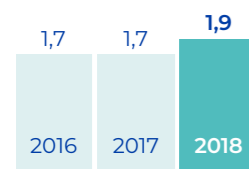
En pourcentage des effectifs	2018
50 % <= durée < 80 %	0,6
80 % <= durée < 100 %	6,3
Durée = 100 %	93,1
TOTAL	100,0

4.1.1 bis. Durée mensuelle de travail des salariés CDI (de décembre)

En pourcentage des effectifs	2018
Moins de 20 %	0,8
20 % <= durée < 50 %	0,8
50 % <= durée < 80 %	4,3
80 % <= durée < 100 %	5,2
Durée = 100 %	88,9
TOTAL	100,0

Le taux élevé d'emploi à temps plein des salariés en CDI à La Poste reflète la politique de temps partiel choisi mise en œuvre dans l'entreprise.

4.1.1 ter. Nombre de repos compensateurs rendus ou payés (exprimé en jours par agent)



4.1.2. Nombre d'agents travaillant à temps partiel

Fonctionnaires et salariés CDI

En personnes physiques		2018						Ensemble
		< 50 %	50 % à 59 %	60 % à 69 %	70 % à 79 %	80 % à 89 %	90 % à 99 %	
Cadres supérieurs (classe IV)	Femmes	11	41	15	28	259	317	671
	Hommes	16	18	8	7	69	52	170
	Ensemble	27	59	23	35	328	369	841
Cadres (classe III)	Femmes	13	144	35	128	846	394	1 560
	Hommes	5	37	3	18	140	60	263
	Ensemble	18	181	38	146	986	454	1 823
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Femmes	1 126	1 603	439	1 833	5 986	1 115	12 102
	Hommes	607	477	115	348	1 388	260	3 195
	Ensemble	1 733	2 080	554	2 181	7 374	1 375	15 297
TOTAL	Femmes	1 150	1 788	489	1 989	7 091	1 826	14 333
	Hommes	628	532	126	373	1 597	372	3 628
	Ensemble	1 778	2 320	615	2 362	8 688	2 198	17 961

4.2. ORGANISATION ET CONTENU DU TRAVAIL

4.2.1. Nombre de personnes occupant des emplois de nuit

En personnes physiques	2016	2017	2018
Femmes	1 074	1 133	1 052
Hommes	2 852	2 747	2 394
ENSEMBLE	3 926	3 880	3 446

L'emploi de nuit connaît une baisse régulière à La Poste et ne concerne, en 2018, plus que 1,6 % des effectifs. Les nouvelles organisations du travail visant à réduire la pénibilité expliquent en grande partie cette diminution.

5. FORMATION

5.1. FORMATION PROFESSIONNELLE

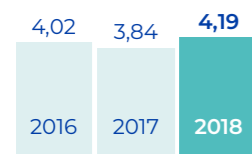
Les résultats de l'année 2018 confirment l'effort d'investissement de La Poste dans la formation et le développement des compétences des postiers.

Ainsi, en 2018, 80,35% des postiers ont bénéficié d'au moins une formation (84,45% en 2017).

Le nombre moyen de jours de formation s'inscrit à 4,19 jours par personne formée en 2018 (3,84 jours en 2017).

Au total, 642 728 jours de formation ont été dispensés tout au long de l'année.

5.1.1. Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation professionnelle



5.1.2. Montant consacré à la formation professionnelle

Montants exprimés en milliers d'euros	2018
Dépenses d'enseignement, de fonctionnement et divers (dépenses de formation interne, d'équipement en matériel de bureau, de formation externe)	85 807
Dépenses afférentes aux stagiaires (rémunérations, transport et hébergement)	103 532
Autres dépenses (versements à un organisme collecteur paritaire agréé CIF, financement des formations professionnelles en alternance)	20 455
Congés de formation professionnelle	364
TOTAL	210 159
Taxe d'apprentissage et versements au titre du CIF-CDD	50 104
DÉPENSES GLOBALES DE FORMATION	260 263

5.1.3. Nombre d'agents formés

Fonctionnaires et salariés CDI ayant suivi au moins un stage

En personnes physiques		2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	Femmes	6 816	7 730	6 470
	Hommes	8 731	9 028	7 696
	Ensemble	15 547	16 758	14 166
Cadres (classe III)	Femmes	14 628	16 163	14 008
	Hommes	12 641	13 091	11 223
	Ensemble	27 269	29 254	25 231
Maîtrise et exécution (classes II et I)	Femmes	54 478	57 101	51 619
	Hommes	47 054	50 555	46 286
	Ensemble	101 532	107 656	97 905
TOTAL	Femmes	75 922	80 994	72 097
	Hommes	68 426	72 674	65 205
	Ensemble	144 348	153 668	137 302

5.1.4. Nombre de jours de formation

Jours de formation pris en charge en totalité par La Poste au titre de la formation professionnelle

Nombre de jours de formation	2016	2017	2018
Cadres supérieurs (classe IV)	131 438	73 865	75 974
Cadres (classe III)	235 847	194 418	209 878
Maîtrise et exécution (classes II et I)	370 526	366 968	356 876
TOTAL	737 811	635 251	642 728

5.1.5. Décomposition par type de formation

Nombre de jours de formation	2016	2017	2018
Adaptation au poste de travail	628 609	540 243	549 857
Évolution ou maintien de l'emploi	10 165	9 108	18 300
Développement des compétences	55 990	53 957	49 920
Autres dispositifs	43 047	31 943	24 651
TOTAL	737 811	635 251	642 728

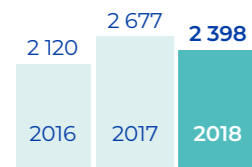
5.2. CONGÉS DE FORMATION

5.2.1. Nombre d'agents ayant bénéficié d'un congé de formation rémunéré

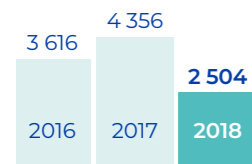
En personnes physiques	2016	2017	2018
CFP	85	61	24
CIF	630	587	47
TOTAL	715	648	71

5.3. ALTERNANCE

5.3.1. Nombre de contrats d'apprentissage conclus dans l'année



5.3.1 bis. Nombre de contrats de professionnalisation conclus dans l'année



En 2018, le nombre d'alternants présents au sein de La Poste atteint un niveau de 4 902 contrats signés (2 398 contrats d'apprentissage et 2 504 contrats de professionnalisation).

6. RELATIONS PROFESSIONNELLES

6.1. REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

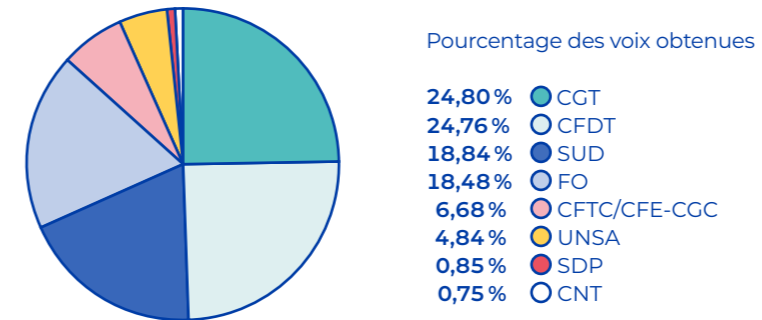
6.1.1. Participation aux élections

Comité technique national (du 3 au 6 décembre 2018)

Résultats des élections des représentants du personnel au Comité technique national

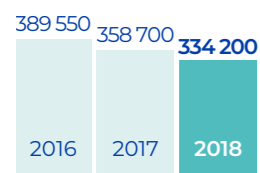
– Taux de participation : 73,04 %

– Représentants élus : 4 CGT, 3 CFDT, 3 SUD, 3 FO, 1 CFTC/CFE-CGC, 1 UNSA

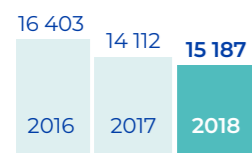


6.1.2. Volume global des crédits d'heures utilisés

Volume exprimé en jours



6.1.3. Nombre de réunions avec les représentants du personnel⁽¹⁾



(1) Rencontres bilatérales, réunions plénières de concertation et de négociation (réunions de la commission d'échange sur la stratégie de La Poste, et de la commission du dialogue social de La Poste notamment).

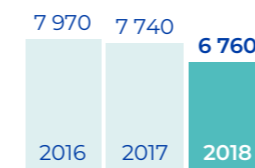
6.1.4. Dates de signature des accords signés dans l'entreprise pendant l'année

Seuls les accords nationaux sont cités ci-dessous :

19 mars 2018	Accord relatif aux mesures salariales pour l'année 2018 (CFDT, FO, Liste Unis pour agir ensemble – CFTC, CFE-CGC, UNSA)
20 avril 2018	Dispositif d'accompagnement social de la création du Village La Poste Paris (CFDT, FO, Liste Unis pour agir ensemble – CFTC, CFE-CGC, UNSA)
3 mai 2018	Accord sur les mesures d'accompagnement et les garanties en faveur des collaborateurs de DAST (CFDT, FO, Liste Unis pour agir ensemble – CFTC, CFE-CGC, UNSA)
14 juin 2018	Accord sur les mesures d'accompagnement des collaborateurs des ex-petites DSCC dans le cadre du projet EVMS (CFDT, FO, Liste Unis pour agir ensemble – CFTC, CFE-CGC, UNSA)
20 juin 2018	Accord sur les bureaux à priorité sociétale (CFDT, FO, Liste Unis pour agir ensemble – CFTC, CFE-CGC)
25 juin 2018	Avenant de prolongation de l'accord Égalité professionnelle (CGT, CFDT, FO, Liste Unis pour agir ensemble – CFTC, CFE-CGC, UNSA)
29 juin 2018	Accord d'intéressement à La Poste : 2018-2020 (CFDT, FO, Liste Unis pour agir ensemble – CFTC, CFE-CGC, UNSA)
27 juillet 2018	Accord Télétravail (CGT, CFDT, SUD, FO, Liste Unis pour agir ensemble – CFTC, CFE-CGC, UNSA)
17 septembre 2018	Accord Aidants (CFDT, SUD, FO, Liste Unis pour agir ensemble – CFTC, CFE-CGC, UNSA)
3 octobre 2018	Accord Évolution des grilles indiciaires des fonctionnaires de La Poste pour les années 2018-2021 (CGT, CFDT, FO, Liste Unis pour agir ensemble – CFTC, CFE-CGC, UNSA)
3 octobre 2018	Accord sur les mesures spécifiques applicables aux RC Pro exerçant leur activité dans les bureaux à priorité sociétale (FO, CFDT)
8 octobre 2018	Accord relatif aux parcours métiers des équipiers managers et cadres des établissements de la DRIC et des CTC de Corse et des DOM (CFDT, Liste Unis pour agir ensemble – CFTC, CFE-CGC, UNSA)
17 octobre 2018	Avenant à l'accord relatif aux primes « Colis » du 11 octobre 2017 (CFDT, FO, Liste Unis pour agir ensemble – CFTC, CFE-CGC, UNSA)

6.1.5. Nombre de bénéficiaires d'un congé de formation syndicale

En personnes physiques



6.1.6. Nombre d'arrêts de travail par agent et par an du fait de grèves nationales ou locales

En jours par agent et par an	2016	2017	2018
Grèves locales	0,08	0,08	0,22
Grèves nationales	0,81	0,44	0,39

6.2. INFORMATION ET COMMUNICATION

6.2.1. Nombre d'heures consacrées aux réunions du personnel

La communication orale de proximité crée une dynamique d'échanges avec les postiers, donne du sens à la stratégie de l'entreprise au quotidien, et renforce le management de proximité. C'est un levier majeur d'accompagnement des évolutions.

Dans ce cadre, La Poste a généralisé les espaces temps réservés à la communication (ETC). L'ETC est un rendez-vous régulier, d'une heure mensuelle ou de trente minutes par quinzaine, pendant lequel le manager de proximité informe, écoute et échange avec les collaborateurs de son équipe. Le contenu des ETC est constitué du traitement de questions d'actualité, du traitement d'un dossier, national ou local, et d'une période de questions diverses laissées à l'appréciation des collaborateurs présents.

6.2.2. Procédure d'accueil

La procédure d'accueil comprend à La Poste :

- la remise d'un livret d'accueil et d'un livret « Mon métier, ma déontologie » ;
- une formation de base dispensée dès le recrutement ;
- un suivi formalisé par le manager de proximité durant toute la période d'intégration.

Lors de leur prise de fonction, tous les postiers prêtent serment devant leur manager de proximité. Cette prestation est précédée d'une présentation par le responsable des dispositions du Code pénal relatives à l'inviolabilité des correspondances et au secret professionnel, des obligations professionnelles et des sanctions applicables en cas de manquement à celles-ci.

6.2.3. Procédures d'information ascendante ou descendante

L'information des agents s'appuie sur un dispositif éditorial cohérent de canaux et de supports intégrant la communication orale de proximité, les publications internes papier et en ligne et l'affichage.

Nom du canal/ support	Type de canal/ support et périodicité	Public/ destinataires	Contenu
Espaces temps communication	Communication orale de proximité dans les établissements	Tous les postiers de l'établissement	Échanges avec les managers sur les problématiques nationales et locales.
Forum Le Mag	Magazine trimestriel du Groupe	Tous les postiers	Informers sur l'actualité et les projets du Groupe. Montrer comment les postiers vivent La Poste au quotidien.
Forum Le site	Portail d'entrée unique du Groupe permettant d'accéder aux sites intranets des branches et filières du Groupe La Poste	Tous les postiers	Portail diffusant l'actualité du Groupe, des branches et des régions.
Forum en région	Journal d'information locale trimestrielle	Tous les postiers	Publication régionale informant sur l'actualité locale et la déclinaison locale des décisions et projets nationaux.
Infos-Poste	Support affiché dans les zones réservées dans tous les sites La Poste	Tous les postiers de l'établissement	Information ponctuelle, nationale, départementale ou locale.
Forum Managers	Intranet en accès réservé	Les managers de La Poste	Suivi en temps réel de l'actualité du Groupe et de son environnement en proposant différents modes de lecture. Aide à décrypter les grands changements que vit le Groupe et à en expliquer le sens et la portée à ses équipes.

Par ailleurs, les différentes directions de La Poste publient des supports d'information nationaux papier ou en ligne destinés à leur propre branche ou filière.

6.2.4. Système d'entretiens individuels

Le système d'appréciation des personnels est un élément central de la gestion des ressources humaines, du développement des compétences et de la mise en œuvre de parcours professionnels dans l'entreprise. Son application est un acte essentiel du management à La Poste. Il concerne tous les agents⁽¹⁾ quel que soit leur niveau de fonction, qu'ils soient fonctionnaires ou salariés.

Il s'appuie sur un entretien annuel et obligatoire d'appréciation avec le supérieur hiérarchique ou son représentant. Cet entretien a pour objet :

- l'appréciation de la tenue du poste (évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année écoulée et des compétences mises en œuvre) ;
- l'identification des développements de compétences à réaliser et des souhaits d'évolution professionnelle ;
- la fixation des objectifs pour l'année à venir ainsi que des moyens pour atteindre ceux-ci ;
- la définition du plan de suivi annuel.

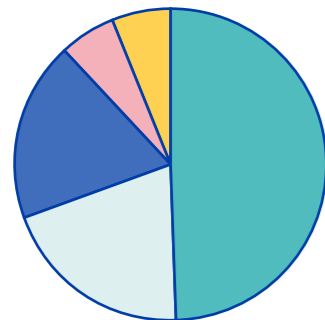
(1) Font exception les permanents syndicaux, les agents en congé parental, en disponibilité, en congé de longue durée ou de longue maladie ainsi que les salariés employés sur une période inférieure à six mois ; en cas d'enquête disciplinaire, la procédure d'appréciation de l'agent concerné est suspendue.

7. AUTRES CONDITIONS DE VIE RELEVANT DE L'ENTREPRISE

7.1. ACTION SOCIALE

7.1.1. ACTIVITÉS SOCIALES

Montants en milliers d'euros en 2018		
Restauration et secteur économique	100 758	4 889 289 repas servis ; 98 157 bénéficiaires du titre-restaurant
Activités sportives et culturelles	37 336	Dont 9 814 milliers d'euros de Chèques-Vacances 30 551 bénéficiaires du Chèque-Vacances 12 317 bénéficiaires de Coups de cœur vacances 87 482 bénéficiaires de chèques culture 88 600 bénéficiaires de l'offre sports et activités culturelles
Enfance	41 104	9 167 postiers bénéficiaires de l'aide à la garde des jeunes enfants 7 296 postiers bénéficiaires de l'aide à l'accueil de loisirs sans hébergement 8 555 bénéficiaires d'une aide à la scolarité 10 465 enfants accueillis en centres de vacances AVEA 10 338 enfants bénéficiaires d'un soutien scolaire
Prévoyance et solidarité	12 694	3 464 milliers d'euros de Cesu 6 651 bénéficiaires Cesu famille et vie quotidienne 644 bénéficiaires Cesu handicap 409 bénéficiaires Cesu aidants
Gestion et frais de structure	12 195	
TOTAL	204 087	



- 49,4% ● Restauration et secteur économique
- 20,1% ● Enfance
- 18,3% ● Activités sportives et culturelles
- 6,2% ● Prévoyance et solidarité
- 6,0% ● Gestion et frais de structure



Conception et réalisation : **HAVAS PARIS**

Crédits photos : Julien Appruzzese / Alex Cretey-Systemans / Benjamin Genet / Eric Huynh / Fatima Jellaoui / Pascal Lagneau / Sophie Loubaton / Pessina Massimo / Thomas Millet / Guillaume Murat / Saraï Suarez / Médiathèque Groupe La Poste / Getty Images.

Impression ALTAVIA Paris R.C.S. Bobigny B 323 790 956
Document imprimé sur du papier issu de forêts gérées durablement



La version numérique de ce document est conforme aux normes pour l'accessibilité des contenus aux personnes handicapées moteurs, leur permettant de naviguer à travers ce PDF à l'aide de commandes clavier. Accessible aux personnes déficientes visuelles, il a été balisé de façon à être retranscrit vocalement par les lecteurs d'écran, dans son intégralité, et ce, à partir de n'importe quel support numérique.